



terische Eidgenossenschaft
ération suisse
erazione Svizzera
eraziun svizra

OUEST
LAUSANNOIS



Département fédéral de l'environnement,

des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral des routes OFROU

Information et communication

Communiqué de presse

Estavayer-le-Lac, 15 juin 2021

A1 / Goulet d'étranglement de Crissier : Signature d'une convention entre les partenaires pour réaliser la jonction de Chavannes

Fruit d'un travail collaboratif initié fin 2019, une convention est signée aujourd'hui par l'Office fédéral des routes (OFROU), le Canton, et la commune de Chavannes-près-Renens afin de permettre la réalisation de la nouvelle jonction de Chavannes. Adapté avec une couverture végétalisée, le nouveau projet s'intègre dans le paysage et fait la part belle aux aménagements continus de mobilité douce dans le secteur, tout en garantissant le bon fonctionnement du carrefour autoroutier et du réseau routier local. La variante retenue dite « colline » prévoit une couverture de l'autoroute d'une longueur de 150 mètres environ.

Le projet de suppression du goulet d'étranglement de Crissier mis à l'enquête par l'OFROU en novembre 2018 a donné lieu à 236 oppositions d'habitants, de groupes d'intérêt ainsi que de certaines communes. Compte tenu de la forte opposition qui s'est manifestée autour de la future jonction de Chavannes, l'OFROU, le Canton, la commune de Chavannes-près-Renens et SDOL (qui représente les communes de l'Ouest lausannois) ont décidé fin 2019 de coopérer afin de trouver une solution acceptable par tous les partenaires.

La solution adoptée, soutenue par toutes les parties et dite « variante colline », prévoit une couverture de la jonction d'un maximum de 150 mètres, végétalisée et intégrée dans le paysage. Celle-ci permet d'offrir au-dessus de la couverture une piste cyclable à double sens et un cheminement pour les piétons, et de créer un lieu de vie. La jonction conserve les 4 bretelles qui permettront de rentrer et sortir de Chavannes-près-Renens dans les deux sens de circulation.

La réalisation par le Canton du carrefour du Taluchet, ainsi que la réalisation par Chavannes-près-Renens d'une nouvelle rue communale limitée à 30 km/h, reliant l'Est à l'Ouest de la Commune, en prolongement de l'avenue de la Concorde assureront le bon fonctionnement du réseau routier aux abords de la jonction et permettront de développer considérablement le réseau de mobilité douce de la Commune

Par leur signature, les partenaires s'accordent sur le financement du projet, ce qui permet de lancer les études de détails. Les coûts de la jonction sont devisés à environ 100 millions. La Confédération prendra à sa charge le 65 % et le canton et la commune de Chavannes-près-Renens assumeront la part de 35 % à hauteur de 35 millions pour le premier et 1 million pour la seconde. De plus, la commune assumera entièrement les mesures d'accompagnement que sont les requalifications des rues et avenues communales, estimées à 12 millions environ (montant non compris dans la jonction et restant à deviser). Elles font partie du plan des investissements de la Commune.

Pour rappel, le projet de suppression du goulet d'étranglement de Crissier s'inscrit dans la stratégie mobilité du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), soutenue unanimement par les communes de l'Ouest lausannois. Ce projet vise à garantir le fonctionnement des mobilités et implique la réalisation du tram, des bus à haut niveau de service, la réalisation d'aménagements pour les modes doux et l'apaisement des vitesses dans les traversées de localités. Il accompagnera le développement de l'agglomération et permettra de mieux répartir la circulation dans le secteur, de canaliser le trafic automobile sur l'autoroute, permettant de développer les transports publics et la mobilité douce sur le réseau routier local ainsi déchargé. Ce projet comprend l'élargissement de l'autoroute entre les échangeurs de Villars-Ste-Croix et d'Ecublens, l'aménagement de nouvelles bretelles, la création des nouvelles jonctions de Chavannes et d'Ecublens, un complément à la jonction de Malley. L'entretien des infrastructures existantes, pour garantir la viabilité du réseau et la sécurité du trafic est également prévu. Il est conduit et financé principalement par l'Office fédéral des routes, avec l'accompagnement du Canton.

Le projet de la nouvelle jonction de Chavannes sera développé en parallèle à la procédure fédérale en cours du projet de suppression du goulet d'étranglement de Crissier et sera remis à l'enquête. Le paquet de mesures du projet de suppression du goulet de Crissier en est actuellement au stade du traitement des oppositions.

Historique :

Suite aux oppositions concernant la nouvelle jonction de Chavannes, l'Office fédéral des routes, le canton de Vaud et la commune de Chavannes-près-Renens ont entrepris une démarche partenariale fin 2019, afin de trouver conjointement une solution plus urbaine et mieux intégrée du projet de cette jonction. Les trois Parties – la Confédération, le canton de Vaud et la commune de Chavannes-près-Renens – se sont entendues sur le développement d'une variante dite « colline » avec la couverture de la jonction sur une longueur de maximum 150 mètres. La signature de la convention le 15 juin 2021 fige cette variante et permet la poursuite des études.

Contacts :

Stefano Coraducci, Chef de filiale, OFROU, tél. 058 461 87 16

Nuria Gorrite, cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines, tél. 021 21 316 70 01

Commune de Chavannes-près-Renens, Jean-Pierre RoCHAT, Syndic, 078 828 37 10

SDOL : Claudine Wyssa, présidente, syndique de Bussigny, 079 425 17 78.